

République française
 Département SOMME
 Pôle Métropolitain du Grand Amiénois
 République française
 Département SOMME
 Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
 Séance du 28 juin 2019

<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Conseillers en exercice</td> <td style="text-align: center;">52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">28</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td style="text-align: center;">35</td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">UNANIMITÉ</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	28	Qui ont pris part au vote	35	UNANIMITÉ	<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 19 juin 2019.</p>
Conseillers en exercice	52							
Présents	28							
Qui ont pris part au vote	35							
UNANIMITÉ								
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le :</p> <p style="text-align: center;">- 4 JUIL. 2019</p> <p>Et publication le :</p> <p style="text-align: center;">- 5 JUIL. 2019</p>	<p>Présents : M. GEST, Mme FOURÉ, M.M. SAVREUX, JARDÉ, HERNANDEZ, LORIC, DESSEAUX, RENAUX, Mmes FINET, BRIAULT, M.M. DEBART, MAGNIER, DURIEUX, DEFLESSELLE, AMARA, Mmes MARCEL, MAILLART, LEMAIRE, M.M. LETESSE, FRANCOIS, VILLAIN, LEPERS, BLEYAERT, LENGLET, BABAUT, SIMON, GREVIN, Mme THIEBAUT.</p> <p>Excusés, absents : M.M. MERCUZOT, FRADCOURT, Mme HAMADI, M.M. CLAISSE, CANDELA, SOMON, PETIT, WATELAIN, BEAUVARLET, DESFOSSES, Mme DE WAZIERS, M.M. STOTER, LEFEUVRE, GERARD, DELNEF, DESTOMBES, Mme CARPENTIER.</p>							
	<p>Pouvoirs :</p> <p>Mme BOHAIN a donné pouvoir à M. GEST M. CANDELA a donné pouvoir à Mme FOURÉ M. LOGNON a donné pouvoir à M. VILLAIN M. Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Mme BRIAULT M. DE WITASSE THEZY a donné pouvoir à M. DESSEAUX Mme PINON a donné pouvoir à M. HERNANDEZ Mme RODINGER a donné pouvoir à M. SAVREUX Mme FINET a donné pouvoir lors de son départ à M. RENAUX</p>							
<p>Madame FINET a quitté la séance à 16h49.</p>								
<p>Début de la séance : 16h21 Fin de la séance : 17h20</p>								

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 080-200082063-20190628-D_40-BF

2019/10
SLO
2/6

Le compte-rendu analytique de la séance du 28 juin 2019 sera affiché le

- 4 JUIL. 2019

Séance présidée par : Monsieur Alain GEST.

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 28 juin 2019

DÉLIBÉRATION 2019/40

OBJET : Budget 2019 : Décision Modificative N°1

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 portant création du pôle métropolitain du Grand Amiénois ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du pôle métropolitain du Grand Amiénois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,
Vu l'approbation du budget primitif 2018 par le comité syndical du 21 mars 2018,
Vu la délibération 2018/11 relative à l'approbation du compte administratif 2017,
Vu la délibération 2018/12 relative à l'affectation du résultat 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année, afin de prendre en compte les résultats 2018,
Considérant que le comité syndical a la possibilité de modifier le budget jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique,

C'est pourquoi,

LE CONSEIL SYNDICAL DU PÔLE METROPOLITAIN

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le comité syndical apporte au budget primitif 2019 les modifications suivantes :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	693 212.48 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	693 212.48 €
D-6064-02 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	6 747.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60618 : Autres fournitures non stockables	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-02 : Fournitures de petit équipement	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064-02 : Fournitures administratives	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-02 : Contrats de prestations de services	0.00 €	22 498.32 €	0.00 €	0.00 €
D-6132-02 : Locations immobilières	0.00 €	5 806.88 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-02 : Maintenance	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-02 : Etudes et recherches	20 747.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6182-02 : Documentation générale et technique	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6185-02 : Frais de colloques et séminaires	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228-02 : Divers	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231-02 : Annonces et insertions	3 581.45 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232-02 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6233-02 : Foires et expositions	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236-02 : Catalogues et imprimés	0.00 €	6 012.80 €	0.00 €	0.00 €
D-6237-02 : Publications	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238-02 : Divers	0.00 €	3 220.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6256-02 : Missions	0.00 €	8 373.06 €	0.00 €	0.00 €
D-6261-02 : Frais d'affranchissement	0.00 €	5 524.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281-02 : Concours divers (cotisations, ...)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288-02 : Autres services extérieurs	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	102 176.79 €	137 035.06 €	0.00 €	0.00 €
D-6215-02 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	111 774.20 €	0.00 €	0.00 €
D-6218-8 : Autre personnel extérieur	0.00 €	500 352.92 €	0.00 €	0.00 €

TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	612 127.12 €	0.00 €	0.00 €
D-022-02 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-02 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courantes	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6616-02 : Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte ...)	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-47711-02 : Emplois jeunes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
R-74758-02 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	92 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	92 000.00 €	60 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	106 576.79 €	769 162.18 €	92 000.00 €	753 212.48 €

INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 372.91 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 372.91 €
R-2183-02 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	218.00 €
TOTAL R 21 : 001 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	218.00 €
28041581 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	218.00 €	0.00 €
TOTAL R 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	218.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	218.00 €	1 590.91 €
TOTAL GÉNÉRAL	662 585.39 €	662 585.39 €	662 585.39 €	662 585.39 €

Article 2: Monsieur le Président du pôle métropolitain du Grand Amiénois et Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président
Alain GEST



Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.